

Adresser tout ce qui concerne la « Libre Pensée internationale » à E. PEYTRÉQUIN, 4, Louve, Lausanne. La rédaction de la « Voix de l'Humanité » est indépendante de celle de la « Libre Pensée internationale ». Les articles signés n'engagent que leurs auteurs.

# La Voix de l'Humanité

ORGANE DE LA « LIGUE POUR L'ORGANISATION DU PROGRÈS »

Supplément hebdomadaire des Documents du Progrès

ABONNEMENTS :  
Edition hebdomad. : France et Suisse, 3 fr. par an ; autres pays, 5 fr. par an. Gratuit pour les abonnés de la « Libre Pensée internationale ».

**Comité d'action suisse de la Ligue :** Dr Auguste FOREL ; A. SUTER, vice-président du Conseil communal de Lausanne ; Dr R. BRODA ; O. NIPPOLD, ancien professeur à l'Université de Berne ; F. RUEDI, ancien député du Grand Conseil vaudois, Lausanne ; E. PEYTRÉQUIN, prés. du cons. d'adm. du journal « La Libre Pensée internationale » ; H. WASSERMANN, vice-président de l'Ordre pour l'Action sociale et morale, Lausanne ; E. GUINAND, de la Société vaudoise de la Paix ; H. HODLER, président de l'Association Espérantiste, Genève, etc.

**Comité de patronage international :** Ferd. BUISSON, prés. de la Ligue des Droits de l'Homme, Emile CORRA, prés. de la Société positiviste (Paris) ; Ramsay MACDONALD, de la Chambre des Communes ; W. FOERSTER, prés. du Bureau intern. des poids et mesures ; Emile VANDERVELDE, ministre belge ; CASTBERG, ministre norvégien ; Dr de Magalhães LIMA, sénateur portugais, etc. **Président de la Ligue :** Dr R. BRODA, Lausanne, 60, avenue de Rumine. — Prière d'envoyer à cette adresse tout ce qui concerne la direction de la Ligue et la rédaction de ses organes.

Nos appels à la conscience de chaque nation se publiant en sa langue, nous prions nos lecteurs de consulter les autres organes de notre Ligue pour se rendre compte de son but impartial.

## Un symbole de l'avenir

Lausanne, Pâques 1915.

La fête du printemps, chère à tant de peuples, a toujours suscité des réflexions sur la défaite inévitable de l'hiver, du principe du « mal », par le soleil triomphant, le principe du « bien ». Ne pouvons-nous pas appliquer cette même considération aux angoisses de cette guerre, qui dure déjà depuis huit mois, comparable à un hiver de dimensions mystérieuses et lugubres ?

L'intensité de la haine mutuelle des peuples n'a guère diminué jusqu'à ce jour et n'ouvre pas encore de perspectives vers l'avènement prochain de la raison. Mais la fête du printemps nous fait entrevoir que notre vie humaine n'échappe point aux lois naturelles, n'est point dominée exclusivement par notre propre semblant de « raison ». Un organisme secoué par la fièvre peut mourir, mais l'humanité ne mourra pas ; si la fièvre n'amène pas la mort, elle disparaît tôt ou tard et les forces vives de l'organisme se remettent à l'œuvre du renouveau. L'humanité qui se déchire aujourd'hui de ses propres mains insensées, retrouvera sa santé, les ténèbres hivernales seront dispersées par le soleil printanier qui fera pousser partout la floraison du travail pacifique.

Les peuples du globe, dont chacun disposera librement de son propre sort, se réuniront dans une vaste confédération mondiale ; aucune nation ne songera plus à la conquête, à l'oppression du voisin, la justice déterminera la part de chacun aux biens collectifs de la terre. Le patriotisme se mariera à la solidarité humaine, un gouvernement international veillera aux intérêts communs des peuples.

Tout cela, est-ce une chimère inconnue sur la terre, contraire aux lois qui gouvernent l'âme collective ?

Un coup d'œil sur le beau pays, devant les fenêtres de cette chambre de travail, nous permet d'entrevoir que ce ne sont pas des chimères. Cette vision d'avenir n'est point inconciliable avec les lois qui gouvernent l'âme humaine, car elle est réalisée sur le sol de l'île de la paix, entourée des flots de la guerre, sur laquelle nous vivons.

Les frères de race des peuples qui, là-bas, se combattent sur terre, sur mer et dans les airs, vivent ici ensemble, ont appris les uns des autres des choses utiles et coopèrent aux œuvres de la paix. Leurs langues sont fraternelles sur le pied d'égalité, aucune race n'est persécutée, aucune ne rêve d'hégémonie sur les autres ; elles se réjouissent de l'application des principes de liberté et d'indépendance mutuelle, d'égalité et de justice qui garantissent à chacun ses droits inaliénables et sa part aux biens de tous.

La paix par le droit a remplacé l'ère de la violence et du « droit » du plus fort. La Suisse, elle aussi, a eu ses guerres intercantionales, mais cette époque est passée depuis longtemps. Aucun canton ne songe à la guerre avec les cantons voisins, habités par des hommes parlant une autre langue, pratiquant une autre religion. Personne ne songe à s'insurger contre les autorités nées de la volonté commune du peuple de tous les cantons... N'est-ce pas le modèle fidèle de cette

union de ces peuples souverains de la terre, qui régleront toujours à leur propre gré leurs propres affaires, mais qui confieront le règlement des intérêts communs, des litiges possibles au gouvernement et aux tribunaux internationaux nommés par eux ?

Cette union de nations différentes, basée sur la liberté et la justice, cette obéissance volontaire aux autorités communes réalisée sur la terre suisse n'est pas inconciliable avec les imperfections de l'âme collective ; pourquoi ne pourrait-elle pas se réaliser à l'avenir dans la sphère plus vaste des Etats-Unis de la terre ?

Le Suisse, lui aussi, a un patriotisme local très développé ; cela ne l'empêche pas d'être un citoyen fidèle de la Confédération et de vouer des sentiments affectueux à l'humanité, de se dévouer pour l'apaisement des souffrances des autres, pour la Croix-Rouge, pour le rapatriement des internés... Ces sentiments de solidarité avec la terre natale, avec la patrie plus vaste de la Confédération et celle plus étendue encore de l'humanité, peuvent très bien se concilier : l'exemple suisse le prouve.

Le Suisse aussi est heureux de pouvoir élargir la puissance de son peuple, mais il ne rêve point d'annexion de terres étrangères et de guerres de conquête. La pensée seule à de telles choses lui paraîtrait absurde. Il recherche l'augmentation de la puissance économique par le travail pacifique et l'accroissement de l'autorité morale par des actes de solidarité.

N'est-ce pas une vision d'avenir pour les autres nations ?

\* \* \*

La Suisse est un symbole de l'union future des peuples. En transférant en Suisse le siège de la Ligue pour l'organisation du progrès et celui de ses revues publiées dans les pays qui se combattent aujourd'hui, nous espérons attacher le même symbole à notre travail. Nous remercions la Suisse du droit d'asile qu'elle veut bien donner à nos efforts pour la réconciliation future des peuples, nous remercions la Suisse de l'encouragement de son exemple et de cette vision du printemps futur des peuples, qu'elle maintient en nous.

Pour la Ligue pour l'organisation du progrès :  
R. BRODA.

### Est-il admissible que la paix future sanctionne l'annexion de n'importe quel pays contre la volonté de ses habitants ?

Réponse de M. Elie Gounelle,

directeur de la revue *Le Christianisme social*, Paris.

Je m'empresse de répondre à votre question relative au droit des nationalités ou des provinces (annexées ou violentées) à disposer d'elles-mêmes. Je suis entièrement du côté des démocrates et des pacifistes, lesquels, sur le principe, me paraissent unanimes. Seulement, c'est l'application du principe EN TEMPS DE GUERRE ou IMMEDIATEMENT APRÈS UNE GUERRE GÉNÉRALE

COMME CELLE-CI, qui me paraît difficile et même, peut-être, impossible !

PRENONS L'ALSACE, qui est LE CAS TYPE le plus brûlant et le plus difficile. 1° Y a-t-il lieu de lui appliquer AUJOURD'HUI le principe, et de la consulter, alors que, pour nous, Français, c'est une province française qui DE DROIT fait retour au pays ? et alors qu'en 1871, par l'organe de TOUS SES députés, elle a protesté solennellement et violemment contre l'annexion ? Impossible à la France, sans faire injure à l'Alsace, de la consulter une nouvelle fois, comme si quarante-quatre ans avaient changé son cœur ! — 2° En supposant cette première question, la question préalable, réglée dans le sens d'une consultation générale du peuple alsacien-lorrain, que de difficultés surgissent ! QUAND FERAIT-ON CETTE CONSULTATION ? Tout de suite après la guerre ou quarante-quatre ans après ? Le moment serait une grosse question, intéressant directement la justice : car on sait assez d'avance que l'Etat vainqueur, quel qu'il soit, saura mettre à profit le temps pour manipuler selon ses intérêts la consultation elle-même.

QUI PRÉPARERA CETTE CONSULTATION ? L'Allemagne ou la France ? La puissance victorieuse ou la puissance vaincue ? Les neutres ? L'Alsace-Lorraine elle-même et elle seule ? En ce dernier cas, qui garantira l'absolue autonomie, et pendant combien de temps, pour que la consultation soit sincère, libre, complète ?

QUI CONSULTERA-T-ON ? Pour être justes, il faudrait consulter LES VRAIS ALSACIENS ET LORRAINS et pas seulement ceux qui sont restés, par force ou par devoir, dans le pays après 70-71, mais ceux qui sont partis par patriotisme alsacien et par devoir aussi ! Il faudrait consulter, sans user de pression, sans menaces de représailles, les timides qu'un demi-siècle d'annexion a courbés sous le joug. Il faudrait consulter ceux qui, depuis août dernier, sont partis en France, en Suisse ou ailleurs pour éviter d'être écrasés... Mais, surtout, il faudrait écarter les immigrés d'Allemagne en Alsace depuis 1871, qui, bien qu'établis sur la « terre d'empire », n'ont à nos yeux aucun droit de décider quel sera le sort de cette vieille terre d'Alsace. Il serait vraiment trop commode d'avoir ainsi raison du principe des nationalités en le tournant et en incorporant à la population alsacienne assez d'Allemands pour faire une majorité. D'autre part, serait-il nécessaire d'attendre quarante ou cinquante ans de régime français et d'immigration française pour procéder à une nouvelle consultation ? Point ne serait besoin, certes, de tant de temps... et, à notre avis, un an d'occupation française suffirait pour rendre à l'Alsace sa liberté de parole, de pensée et de sentiment ! Mais les peuples s'inclineront-ils tous devant le verdict alsacien rendu sous le régime français ? C'est douteux, et vous devinez ce que je veux dire. — Telles sont les principales difficultés que soulève la question posée. Il est probable que c'est le sort des armes qui décidera, et non la raison pacifique, puisque, actuellement, il n'y a point de puissance mondiale qui soit à même de juger entre les belligérants et de faire exécuter son verdict, s'il venait à déplaire au groupe des vainqueurs ! — Mais, pour la paix



future du monde, nous devons souhaiter que les alliés triomphent, parce qu'ils représentent en cette guerre, sinon la justice absolue, qui n'est pas encore, hélas ! de ce monde, du moins les solutions qui s'en rapprochent le plus : le respect des traités, le respect des neutres, le respect des petites nationalités, le souci réel et constant, dans la guerre et jusque dans les méthodes de guerre, du respect des œuvres d'art et, par-dessus tout, car cela résume tout, du respect du droit des gens.

Veillez m'excuser si je ne fais qu'indiquer l'orientation de ma pensée sur les points que vous étudiez, avec vos collaborateurs, avec tant de pénétration et de générosité, et croyez que je suis avec vous pour souhaiter que cette guerre ne soit pas menée d'une façon telle que les réconciliations soient impossibles ou ajournées « sine die ». Je souhaite à ma patrie bien-aimée la victoire, certes, et complète, mais j'entrevois une victoire plus haute que celle des armes, plus grande que celle de ma patrie ou des alliés : je rêve la victoire morale de l'humanité réconciliée sur ses passions, sur ses vices, sur le fléau abominable de la guerre. Je crois, malgré tout et plus que jamais, que les peuples sont frères, que les patries sont toutes DES PENSÉES DE DIEU et qu'elles doivent non s'entredétruire, mais s'entraider en vue du règne universel de la justice, dont elles sont, toutes, des fonctions nécessaires... Je crois, comme saint Paul, que les nations sont toutes « CONCORPORELLES », appelées, donc, à ne faire qu'un seul corps à plusieurs membres, — et que la guerre est une espèce de suicide, un crime contre soi, autant et plus que contre la patrie des ennemis. Tous, nous allons souffrir horriblement — vainqueurs et vaincus — pendant des années et peut-être des siècles, de cette énorme tuerie présente. Il y a longtemps que nous la voyions venir : elle ne nous a pas surpris.

Mais la voilà. Et si nous avons en nous, par l'éducation supérieure des siècles et par l'Évangile supérieurement compris de Jésus (permettez-moi de dire toute ma pensée), des principes et des forces qui nous permettent de SURMONTER LE MAL PAR LE BIEN, LA GUERRE PAR LE DROIT, LA HAINE PAR L'AMOUR, LE PATRIOTISME CONCURRENT ET BELLIQUEUX PAR LE PATRIOTISME DES TEMPS NOUVEAUX (donc par le patriotisme coopérateur et pacifiste), c'est le moment de les montrer, de les mettre en valeur !

Travaillons-y. C'est l'amour qui vaincra, même l'obusier de 420. L'amour est la dynamite suprême et, quand il est vainqueur, ce magicien veut que tout le monde soit vainqueur !

### Réponse de M. Is. Polako,

fondateur de la Ligue d'éducation morale, Paris.

Il me semble évident que la paix future ne devra pas sanctionner l'annexion de n'importe quel pays contre la volonté de ses habitants.

APRÈS L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE DES HOMMES, IL FAUT ENFIN ARRIVER A L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE DES PEUPLES !

Ne voit-on pas que la cause principale des guerres est justement le fait qu'il y a encore des peuples oppresseurs et des peuples opprimés ?

Si l'Autriche-Hongrie ne s'était pas annexée la Bosnie et l'Herzégovine contre la volonté de ses habitants, si l'Allemagne ne s'était pas annexée l'Alsace-Lorraine, qui était et est restée française de cœur et d'âme, la guerre atroce à laquelle nous assistons et les horreurs qu'elle a amenées avec elle, auraient été épargnées à notre pauvre humanité.

Si l'Italie, la Roumanie et la Grèce se préparent et se tiennent sur le pied de guerre, n'est-ce pas parce qu'elles désirent obtenir la libération de leurs frères opprimés ?

Si la majorité des citoyens dans tous les pays vraiment civilisés est sympathique aux armes

de la Triple-Entente, n'est-ce pas parce qu'ils savent qu'elles ne luttent pas (comme leurs adversaires) pour la domination des peuples, mais POUR LA LIBÉRATION DES PEUPLES ?

Malgré toutes ses horreurs, la guerre actuelle sera bénie par toute l'humanité consciente et glorifiée par la postérité si elle arrive à ce résultat, qui serait éminemment bienfaisant :

Plus de peuples opprimés — tous autonomes. Plus de sujets, — partout des citoyens libres.

Le droit à la liberté, à l'égalité et à la fraternité, qui a été admis en faveur des individus, doit enfin être admis en faveur des peuples. Tous les peuples, petits ou grands, doivent être libres et égaux en droits. Ainsi, ils pourront arriver, avec le temps, à vivre en frères.

Il faut donc qu'après cette guerre, non seulement il n'y ait pas de nouveaux peuples opprimés, mais que tous ceux qui le sont actuellement soient enfin libérés. Dans les régions où l'enchevêtrement des races est tel qu'il y aura forcément des minorités qui ne pourront pas être rendues autonomes, il faut que les droits de ces minorités soient assurés par les garanties les plus formelles et les plus efficaces.

Il n'y aura pas de paix durable tant que la question des nationalités ne sera pas réglée dans un esprit de liberté et de justice : Ni maîtres, ni esclaves, — ni oppresseurs, ni opprimés.

### Réponse de M. Edouard Bernstein,

membre du Reichstag allemand.

Résumé de quelques passages de la réponse de M. Bernstein à la question posée par notre édition allemande relative à l'annexion de la Belgique par l'Allemagne.

J'estime que la subjugation violente du peuple belge à la domination allemande serait non seulement dénuée de toute valeur, mais tout à fait nuisible aux intérêts allemands. Je condamne de la façon la plus sévère une guerre qui serait faite en vue de cette annexion... Si l'Allemagne annexait la Belgique, elle serait obligée, ou de chasser les Belges de leur pays, ce qui la ferait honnir de toutes les démocraties du monde, ou bien d'introduire dans son sein un peuple de 7 millions qui, pour plusieurs générations, n'oublierait pas que leur pays a été violenté, un peuple qui ne s'assimilerait jamais, qui songerait toujours à la revanche et qui rendrait impossible l'unité nationale de l'empire.

Un autre point : Si l'Allemagne ne remporte pas une victoire sur tous ses adversaires, qui les rende impropres à la guerre pour un temps indéterminé, l'annexion de la Belgique ne serait point une garantie de paix, mais un stimulant à la préparation des guerres nouvelles ; elle maintiendrait la guerre latente entre les peuples, l'insécurité permanente et des charges plus écrasantes pour tous les peuples qui ont déjà tant souffert de cette guerre. Toutes les nations, et avec elles la nation allemande, souffriraient de cette annexion ; celle-ci accumulerait sur sa tête la haine du monde entier. Ceux qui rêvent de l'annexion de la Belgique s'imaginent être des patriotes allemands ; en réalité, ils revendiquent un cadeau imaginaire pour le peuple allemand et un fléau pour l'avenir de l'Europe.

Les garanties de la paix future ne peuvent pas consister dans le rapt d'un pays ou dans le viol des libertés nationales ; elles ne peuvent consister que dans la conclusion d'un traité de paix qui reconnaîtra le droit des peuples de disposer d'eux-mêmes et qui le garantira par des traités coercitifs et par la réduction simultanée des armements. Un congrès de toutes les nations civilisées devrait se charger de réaliser cette œuvre.

### Réponse de M. G. Spiller,

Secrétaire général de l'Union internationale des Sociétés éthiques, Londres.

Je suis entièrement de votre opinion ; de telles annexions sont inadmissibles et voici mes raisons pour l'affirmer.

Nous avons aboli l'esclavage individuel et le temps me paraît venu d'abolir de même l'esclavage national, car priver les peuples de leur nationalité, n'est-ce pas une forme de l'esclavage collectif ? Que les hommes qui mettent en avant de telles ambitions indignes pensent à ce qu'ils ressentiraient de leur côté s'ils étaient privés de la nationalité qui leur est chère.

L'annexion de l'Alsace-Lorraine a eu comme conséquence l'opposition permanente de la France et de l'Allemagne, l'accroissement des charges militaires, l'alliance entre la France et la Russie et la participation de la France et de l'Angleterre à cette guerre. S'il y a des Etats qui veulent imiter l'exemple que l'Allemagne a donné en 1871, ils contribueront de même à créer et à maintenir un état déséquilibré dans les relations internationales.

Tout Etat qui s'efforce de dominer des nationalités sujettes ressemble à un district volcanique toujours menacé d'éruption et jamais pacifié. Les districts polonais et danois, l'Alsace et la Lorraine, dominés par l'Allemagne, n'ont jamais été réconciliés au joug qui leur fut imposé, ils ont empêché le libre développement de l'Allemagne elle-même et ravalé le sens d'équité et de justice chez les Allemands eux-mêmes. Ils n'ont pas été vaincus nonobstant le pouvoir énorme de l'Etat dominateur. La même vérité s'applique à l'Autriche, à la Russie, à l'Angleterre (Irlande) et à tout Etat qui insiste pour « assimiler » d'autres nationalités. Est-ce donc sage de créer d'autres centres volcaniques similaires à ceux-ci ?

Dans les temps passés, la seule méthode d'accroître l'influence d'une nation, c'était la conquête : aujourd'hui, chaque nation peut dominer le monde entier si elle a quelque chose de précieux à offrir. Le commerce allemand avec les nations étrangères s'est accru, au cours de ces vingt dernières années de 7 milliards à 25 milliards de francs. La science allemande a su gagner le respect du monde. M. Bergson a conquis l'Angleterre et l'Amérique par sa philosophie, sans avoir eu besoin d'un seul canon de 7,5 centimètres pointé contre Douvres ou New-York. Darwin a révolutionné les pensées de l'homme dans tous les pays, sans l'aide d'aucune représentation diplomatique : la grandeur peut être conquise aujourd'hui d'une manière assez facile, mais la voie qui y conduit, c'est celle de la conquête pacifique.

Toutes ces considérations n'engagent guère à créer des Alsace-Lorraine nouvelles et elles conseillent plutôt de pourvoir toutes les nationalités d'une autonomie locale complète. Tant qu'on n'aura pas réalisé cette autonomie, les meilleures énergies de la nation seront dilapidées dans la tentative de dominer et de vaincre ceux qui ne peuvent pas véritablement l'être.

### Réponse de M. Scié-Ton-Fa,

ancien préfet de Nankin.

L'annexion de n'importe quel pays contre la volonté de ses habitants EST INADMISSIBLE.

C'est un ACTE ODIEUX et contraire à toute doctrine humanitaire.

Ces annexions hors du droit humain sont autant de foyers de haine, d'idées de revanche ! C'EST LA GUERRE à nouveau !

A quoi servirait la GUERRE DE LA PAIX, la GUERRE DU DROIT, la GUERRE A LA GUERRE, la GUERRE D'HUMANITÉ, si on ne respecte aucun de ces principes ?

L'annexion est la négation de la souveraineté populaire, du droit absolu des peuples !

LA VOIX DU MONDE ENTIER DOIT S'ÉLEVER CONTRE CETTE INIQUITÉ !

(A suivre.)